

Relativement au doute qui se sont élevés, l'an dernier, au sujet de la constitutionnalité de l'acte des licences de Québec, je crois répondre au désir général du peuple de cette Province en déclarant que cette loi devra continuer à recevoir son exécution.

Le résultat des travaux de la Commission chargée de la refonte des lois générales de la Province et celui des opérations de la Commission Royale nommée pour s'enquérir de l'efficacité et de l'organisation des différentes branches du service public, seront soumis à votre approbation.

Vous aurez aussi à examiner certain projet de loi relatif à l'agriculture, à la procédure civile, aux mines, aux asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement, à certaine classe d'intéressés, et il vous sera également soumis des amendements aux lois de la chasse et de la pêche. Je ne doute pas que vous donniez à ces importants sujets la sérieuse attention qu'ils méritent.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour la dernière année fiscale vous seront soumis, ainsi que les estimés pour l'année prochaine. En vous occupant de cette importante question des finances de la Province, j'espère que vous n'oublierez pas que, pour rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses, il faut adopter un vigoureux système d'économie et de retranchement dans toutes les branches du service public, et je suis convaincu que votre patriotisme vous engagera à seconder les efforts de mon gouvernement pour atteindre ce but.

Hon. MM. du Conseil Législatif,

M. de l'Assemblée Législative.

Je suis convaincu que, dans la discussion des graves intérêts qui vous sont confiés, et dans l'accomplissement de vos importants devoirs, vous apporterez tout le zèle, la sagesse et le dévouement dont vous êtes capables, ainsi que cet esprit de loyauté envers Sa Majesté qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et que, avec l'aide de la divine Providence, vos travaux assureront à notre province un avenir de bonheur et de prospérité.

La colonisation et l'agriculture dans la Gaspésie et la Baie des Chaleurs — Suite du travail de M. L. Z. Joncas, emprunté au Canadien.

V

Grande Rivière, 8 mars, 1884.

Percé—Très joli endroit, retraite favorite des amateurs du pittoresque et d'une nature accidentée.

"Percé est une place magnifique que nous dit l'abbé Ferland." Bâti sur deux anses, que sépare le Mont-Joli, ce village se présente fort bien et de fait le district de Gaspé n'offre rien de plus pittoresque. En déboulant le Cap Bérée, nous apercevons l'anse du nord est qui se déploie devant nous. Au rivage sont les nombreuses embarcations employées pour la pêche; sur la terre le premier emplacement est occupé par les chaufauds, au delà sont les habitations dont chacune est environnée d'un petit champ; on arrive, sur une colline, sont placés l'église et le presbytère. Le terrain s'élève graduellement à mesure qu'il s'éloigne de la mer et déroule à la fois toutes les parties de ce tableau encadré par un demi cercle de montagnes, au-dessus desquelles se dresse la "Table de Roland" ou le Mont Ste-Anne. Plus près est le Rocher Percé dont les deux arches se dressent sur l'azur de la mer; on dirait les restes d'un pont bâti par une race de géants pour unir l'île de Bonaventure au Mont-Joli dont le beau plateau voit s'incliner légèrement vers l'anse.

Chef-lieu du comté de Gaspé, après avoir longtemps porté ce titre au bassin de Gaspé, qui pour ce garde encore raucune à son rival, Percé en est aussi l'endroit de pêche le plus considérable. La maison de Robin y possède un de ses établissements de pêche les plus beaux et les plus importants. Pris dans son ensemble, aucun autre établissement commercial au Canada ne l'emporterait sur celui-ci. Pendant la saison de pêche, cent vingt à cent trente bateaux viennent y déposer tous les soirs le produit du travail de la journée et un personnel d'au moins trois cents hommes sont en outre employés à la préparation du poisson. Pas moins de 14,000 quintaux de morue partent annuellement de Percé pour les marchés des Antilles et de la Méditerranée.

Il est difficile de donner une idée de l'activité qui règne ici pendant toute la belle saison. "Dès les premiers jours du mois de juin, des goélettes et des navires arrivent chargés de mar-

chandises; ils versent sur le rivage une population nouvelle qui apporte la vie et le mouvement. Les achats se font, les marchés se concluent, les embarcations sont grées pour la croisière, les rets et les seines se déroulent sur le rivage.... Bientôt de nombreuses berges sont poussées au large pour recueillir les richesses de la mer. Pendant toute la journée, le pêcheur est occupé sans relâche à tendre ses lignes, à les retirer, à arracher les hamaçons du gan de la glotonne morte. Il n'a pas le temps de songer à prendre le repas du midi; il se permet seulement lorsque la faim se fait sentir, de rompre un morceau de pain qu'il avala tout en continuant son travail.

"Au coucher du soleil les berges se dirigent vers la terre. Si le temps est calme des chants joyeux accompagnent le bruit cadencé des rames. Le vent souffle-t-il? Sur tous les points de l'horizon, vous apercevez des taches blanches croissant, s'éloignant, se rapprochant; bientôt elles se cachent, bientôt elles reparaissent brillantes sur le dos de la vague. Elles grossissent; des cris de joie annoncent la rentrée au port; les berges vont se ranger au pied des chaufauds pour y débarquer le produit de la pêche, et le pêcheur descend à terre ravi d'avoir ses courdes franches après être resté pendant toute une journée resserré dans l'étroit espace de la nacelle."

"Alors commence le travail des gens de terre: hommes, femmes, s'occupent à piquer la morue, à la décoller, à la trancher et à la saler; il leur faudra, dans les semaines suivantes, l'étendre, la piler, et lui faire de nombreuses manipulations avant qu'elle puisse mériter le titre de morue sèche." (L'abbé Ferland).

Je regrette d'avoir à constater que depuis quelques années, Percé semble perdre de son importance et de son ancien prestige; il semble reculer. Sa population qui en 1861 était de 2000 habitants, ne s'élevait en 1871 qu'au chiffre de 1743, et en 1881 l'énumérateur chargé du recensement n'y a trouvé que 1212 âmes. Plusieurs de ses habitants se sont expatriés et sont allés tenter fortune dans la république voisine.

De Percé jusqu'à la Pointe au Maquereau, ligne de démarcation entre les comtés de Bonaventure et de Gaspé sont sans contredit les meilleurs endroits de pêche de tout le district et ceux qui de toute la Gaspésie fournissent les plus à notre commerce d'exportation de poisson. Il serait grandement à désirer que notre gouvernement fédéral, dans le but d'aider au développement de nos pêcheries, prit les mesures nécessaires pour encourager la population et la retenir ici.

Ainsi de Percé à New-Port, distance de 40 milles, il n'existe aucun abri naturel où nos bateaux pêcheurs puissent se réfugier pendant la tempête. Aussi longtemps que la morue n'est venue près des côtes, des petits bateaux suffisent à sa capture; mais maintenant qu'elle s'est éloignée, que nos pêcheurs sont obligés d'aller à sa recherche à 20, 30 et 40 milles du rivage, les bateaux de petites dimensions ne répondent point aux besoins d'une exploitation plus étendue, et il en résulte une perte de temps considérable. Malgré leur habileté et leur hardiesse bien connues, nos marins sont souvent, trop souvent, forcés de fuir, d'abandonner les fonds de pêche et la certitude d'une prise abondante, pour ne pas s'exposer à être pris au large par un coup de vent dont ils ne s'occuperaient guère s'ils montaient de bons et grands bateaux.

Et lorsque forcés de fuir devant la tempête, nos pêcheurs reviennent à leur point de départ, ils n'ont pour alternative que de jeter leurs bateaux à la côte; le sable du rivage est le seul endroit sûr où ils puissent se réfugier. Après la tempête, avant de reprendre la mer, un jour se passe avant que ce bateau soit de nouveau lancé prêt pour une nouvelle campagne; journées souvent favorables à la pêche et qui par la force des circonstances se trouvent entièrement perdues. Pendant la saison des vents, tandis que les pêcheurs des provinces maritimes, montés sur de grands bateaux, recueillent une moisson abondante, les nôtres perdent leur temps et restent au rivage.

Les rapports de la marine et des pêcheries pour 1881 et 1882 constituent une diminution sensible dans la quantité de poisson prise par les pêcheurs de la province de Québec; or ce déficit n'a pour cause que la perte de temps due aux tempêtes fréquentes qui ont sévi ici pendant ces deux années. Le poisson n'est pas moins abondant, au contraire; mais il est impossible à nos pêcheurs, avec les bateaux dont ils se servent, de lutter avantageusement avec ceux des provinces voisines.

Il est donc grandement à désirer et très important pour l'avenir des pêcheries dans notre Province, que des mesures immédiates soient prises pour remédier à l'état de choses existant. Nos pêcheries, c'est un fait reconnu, et la dernière exposition internationale tenue à Londres en 1883 l'a prouvé, sont les